Montagne Evasion
Maison des Sports
3 rue de la Liberté
38130 ECHIROLLES

Tél. 047600946053 (répondeur)
Mail : montagne.evasion@laposte.net
Site : www.montagne-evasion38.fr

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Séjour en Savoie – l'Auberge Nordique – Cap France – 74450 Le Grand Bornand

Séjour n° : FR02011

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou titulaire du « Pass-Découverte» dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 22 maximum
Dates : du dimanche 27 juin 2027 au samedi 03 juillet 2027
Déplacement : en covoiturage

PROGRAMME :
Les participants, munis de leur pique-nique pour le dimanche midi, sont attendus sur le parking Lionel Terray à Echirolles à 9h00. Arrivée à l'Auberge Nordique après 16h00.
Les cinq jours de randonnées prévues, de l'ordre de 600 à 800 m de dénivelé permettront de découvrir les merveilles du massif des Aravis, des Glières et des environs.
Départ le dimanche matin à 9h00.

HEBERGEMENT : est assuré par l'Auberge Nordique – 1515 route de Lormay – 74450 Le Grand Bornand. Tél 04 28 01 43 81 en pension complète avec panier repas à midi. Wifi – Espace Bien Etre (sauna, hammam, bains à remous), terrains de sport.

COUT DU SEJOUR
Le coût du séjour est fixé à **723 €** par personne, en pension complète,en chambre double, covoiturage A/R compris (Pour 22 personnes maximum).
Supplément pour chambre individuelle : 108,00 €
Covoiturage aller et retour estimé à 16 € par personne

Ce prix comprend :
- La pension du dîner du 1er jour au petit-déjeuner et pique-nique du dernier jour.

- L'accompagnement des randonnées par trois animateurs brevetés de l'Association.
- L'apéritif de bienvenue + les apéritifs des 5 jours suivants.
- Taxe et frais de séjour
- Assurance annulation

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **20 octobre 2026** la permanence de l'Association. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 € (chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **1er novembre 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Pour information, l'assurance annulation a été souscrite dans le forfait de base de l'hébergeur.
Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint au bulletin d'inscription.

PAIEMENTS :

Acompte de 50 € à la préinscription. –
- 1chèque de 250€ avec le bulletin d'inscription
- 1chèque de 250€ le 15/02/2027
- le solde de 173 € le 15/05/27

Primes d'assurance (facultatives) à régler lors de l'inscription.
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.
Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les transports A/R se feront par covoiturage

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le participant peut annuler son séjour à tout moment aux conditions financières suivantes :
-Annulation faite avant 01/02/2027 : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
-Annulation faite entre le 02/02/2027 et le15/05/2027 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier et du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
-Annulation postérieure au: 15/05/2027 retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée dans le courant 1er trimestre 2027
A cette occasion, toutes les explications et programmes seront donnés.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association